

# CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

## RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

Concernant le préavis du comité de direction n° 54 - 2015  
Contribution de CHF 83'000 pour la participation 2015  
aux études du Projet d'agglomération du Grand Genève

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs le Conseillers,

La commission composée de Messieurs André Cattin (Nyon), Georges Rochat (Eysins) et Philippe Schirato (Founex) s'est réunie le mercredi 27 mai en présence du Président du Conseil régional, Monsieur Gérard Cretegny et de Madame Pascale Roulet Mariani, cheffe de projet vaudoise pour le Grand Genève.

Nous avons débattu du préavis en question et nous avons reçu réponse à toutes nos questions. Le résultat de notre analyse est résumé dans les paragraphes ci-dessous:

Suite à diverses votations fédérales et cantonales, la gouvernance du Grand Genève a subi une remise en question en 2014 et a réorienté la vision politique à long terme de l'Agglomération. Cette mutation a généré une vision plus réaliste des projets à réaliser et des études plus pragmatiques pour répondre aux exigences fédérales du Projet d'Agglomération phase 3 (PA3).

Pour le budget 2015, les études nécessaires pour répondre aux exigences de la Confédération comprennent notamment la mise en phase des développements conformément aux exigences de la nouvelle LAT et d'étudier l'impact dans notre région du projet de traversée du lac. Les titres principaux du programme d'études traitent principalement des transports et de la mobilité, de la sécurité du trafic et de l'environnement. A relever, l'étude PACA (Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération) Genève-Rolle entièrement à la charge du district pour un montant de CHF 50'000.

Ces études sont développées dans des juridictions très différentes les unes des autres et nécessitent des connaissances appropriées

CONCLUSION:

## CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

La commission vous recommande de participer aux études prévues en 2015 du Projet d'agglomération du Grand Genève et qui nous feront participer à une dynamique de développement coordonné dans notre bassin de vie. Elle vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de bien vouloir accepter le préavis n° 54 - 2015 en approuvant les décisions suivantes:

1. d'accorder un crédit de CHF 83'000 en faveur du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
2. d'imputer le montant de CHF 83'000 sur le compte d'investissement, ce montant sera amorti en 5 années

Ainsi fait le 30 mai 2015:

Les membres de la commission ad hoc :

(membres excusés: F. Tecon-Helbeisen et R. Lecoultre)

CATTIN André

ROCHAT Georges

SCHIRATO Philippe